

La Commission cantonale contre la violence conjugale
a le plaisir de vous inviter à la

Conférence publique

Violence conjugale poursuivie d'office: La dénonciation est-elle obligatoire?

12 mai 2005 à 20h

Hôtel-Restaurant Aigle Noir, rue des Alpes 10, à Fribourg

Intervenant-e-s : *Germain Collaud, Police cantonale*
 Yvonne Gendre, Juge d'instruction

La conférence sera suivie **d'une table ronde** qui réunira des
représentant-e-s de la justice pénale et civile, de la police, de
Solidarité Femmes - centre LAVI pour femmes, de l'Hôpital cantonal
et du Service de l'enfance et de la jeunesse

Modération : Daniel Känel, Service de l'action sociale

Cette soirée s'adresse aux professionnel-le-s confronté-e-s à la
problématique de la violence conjugale
et à toute personne intéressée par le thème.

(Bei dieser Veranstaltung sind die Konferenzen nur auf französisch)